



LUTTE CONTRE LE CORONAVIRUS

JEAN BASSERES AURAIT-IL PERDU LA RAISON ? NON, LES AGENTS DE POLE EMPLOI NE SONT PAS IMMUNISES !

Le mail arrivé ce 18 mars du directeur général est proprement scandaleux et **met gravement en danger la santé des agents. Et le danger faut-il le rappeler est un danger de mort.**

Alors que le virus gagne du terrain dans tout le pays et que nous avons connaissance de cas d'agents infectés dans plusieurs régions, la Direction Générale rappelle aux agents qu'ils doivent assurer les missions essentielles de Pôle emploi. Et quelle sont ces missions ? A l'exception du contrôle et des prestations ou actions collectives, **TOUTES !**

Il persiste à dire que des demandeurs d'emploi peuvent être reçus sur rendez-vous pour des problèmes d'indemnisation et même d'accompagnement. **Mais quel problème peut justifier de mettre en danger aussi bien l'usager que l'agent ?** Pire, le DG dit que les rendez-vous PRV doivent être assurés de manière physique. Pour lui Pôle emploi doit continuer comme si de rien n'était...

Pour la CGT, dans cette période la seule mission qui doit être assurée est le paiement des demandeurs d'emploi. La seule chose qui doit être faite en agence est de relever le courrier déposé par les personnes ou les services de la poste.

Mais Jean Bassères veut faire la démonstration qu'il est plus fort que le virus, qu'il rendra tous les services quitte à sacrifier les agents.

Il a été constaté que dans certaines régions des mesures de grande prudence avaient été prises avant que machine arrière ne soit faite, sur injonction de qui ?

Alors que les hôpitaux sont débordés et que le personnel soignant est à bout de souffle, est-il utile de leur envoyer des personnes qui devraient être confinés ? Est-il utile que des agents de Pôle emploi contaminent leurs proches ?

Aujourd'hui encore dans certains sites les agents étaient très nombreux, trop nombreux.

Monsieur Bassères est irresponsable et il aura à rendre compte de ses actes !

Nous exigeons :

- ⇒ **La fermeture totale et immédiate des sites et services de Pôle emploi**
- ⇒ **Le maintien de la seule activité gestion des droits pour la liquidation des nouveaux dossiers et le paiement en masse de tous les allocataires**
- ⇒ **Le relevé du courrier dans les agences dans des conditions de sécurité absolue pour permettre l'ouverture de nouveaux droits pour les allocataires**
- ⇒ **Le renvoi chez eux des agents de Pôle emploi, avec ou sans outil pour télétravailler avec maintien de leur rémunération**

Sans ces mesures nous courrons à la catastrophe.

Bien entendu, la paye des agents doit être assurée et les agents en CDD dont le contrat se termine doivent être renouvelés. Nous écrivons dès à présent au Président de la République, au premier ministre ainsi qu'aux ministres de l'intérieur, de la santé et du travail pour leur signaler cette situation inacceptable.